Informations de base

2003/0287(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Recherche: programme supplémentaire du Centre commun de recherche CCR pour la CEEA 2004-2006, réacteur de Petten **Subject** 3.50.02.02 Programme-cadre Euratom, programmes de recherche et de formation	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2561	2004-02-19
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Centre commun de recherche		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/12/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0756	Résumé
19/02/2004	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/02/2004	Informations supplémentaires		
25/02/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/0287(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 007
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/5/20510

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2003)0756	05/12/2003	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2004/0185 JO L 057 25.02.2004, p. 0025-0026	Résumé

Recherche: programme supplémentaire du Centre commun de recherche CCR pour la CEEA 2004-2006, réacteur de Petten

2003/0287(CNS) - 05/12/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : adoption d'un programme supplémentaire de recherche à mettre en oeuvre par le Centre commun de recherche pour le compte de la Communauté européenne de l'énergie atomique. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil. CONTENU : le 24 janvier 2000, le Conseil a adopté un programme supplémentaire quadriennal de recherche à mettre en oeuvre par le Centre commun de recherche pour le compte de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2003-2003) et concernant le réacteur à haut flux implanté (HFR) à Petten. Ce programme vient donc à expiration le 31 décembre 2003. La présente proposition concerne le nouveau programme triennal supplémentaire (2004-2006). Les objectifs du programme sont principalement les suivants: - assurer plus de 250 jours de fonctionnement du HFR par an afin de garantir la disponibilité de neutrons aux fins d'expériences; - permettre l'utilisation rationnelle de ce réacteur, en fonction des besoins des instituts de recherche demandant l'aide du HFR dans des domaines tels que: l'amélioration de la sûreté des réacteurs nucléaires existants, la santé et notamment le développement d'isotopes médicaux pour répondre aux questions de la recherche médicale ainsi que l'essai de techniques thérapeutiques, la fusion, la recherche fondamentale et la formation, la gestion des déchets et notamment la possibilité de mettre au point des combustibles nucléaires destinés à l'élimination du plutonium de qualité militaire. IMPLICATIONS FINANCIERES : la proposition ne mentionne que la contribution des deux États membres participants, à savoir les Pays-Bas et la France. La contribution de ces deux États membres pour le nouveau programme s'élève à 30,6 millions EUR. environ répartis comme suit: Pays-Bas: 29,75 millions EUR; France: 0,9 million EUR. Ce montant englobe des provisions en vue du démantèlement. Dans le cadre des activités concernant le renouvellement de la licence d'exploitation du HFR, entamée en 2001, il est prévu que la licence actuelle détenue par le CCR expirera à la mi-2004, et qu'une nouvelle licence sera délivrée à un tiers qui a jusqu'à présent assuré l'exploitation du réacteur sous contrat avec le CCR. Le CCR et les partenaires actuels se sont conjointement engagés dans une analyse visant à explorer les options à long terme pour l'exploitation future du HFR. C'est dans cette perspective que la période 2004-2006 sera activement mise à profit pour finaliser ce processus et, le cas échéant, pour concevoir un nouveau cadre juridique de l'exploitation du HFR après 2006.

Recherche: programme supplémentaire du Centre commun de recherche CCR pour la CEEA 2004-2006, réacteur de Petten

2003/0287(CNS) - 19/02/2004 - Acte final

OBJECTIF : adoption d'un programme supplémentaire de recherche relatif à l'exploitation du réacteur à haut flux (HFR). ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil 2004/185/Euratom concernant l'adoption d'un programme supplémentaire de recherche à mettre en oeuvre par le Centre commun de recherche pour le compte de la Communauté européenne de l'énergie atomique. CONTENU : le Conseil a adopté, pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2004, un programme supplémentaire de recherche concernant l'exploitation du HFR dont les objectifs sont les suivants : - assurer plus de 250 jours de fonctionnement du HFR par an afin de garantir la disponibilité de neutrons aux fins d'expériences; - permettre l'utilisation rationnelle de ce réacteur, en fonction des besoins des instituts de recherche demandant l'aide du HFR dans des domaines tels que: l'amélioration de la sûreté des réacteurs nucléaires existants, la santé et notamment le développement d'isotopes médicaux pour répondre aux questions de la

recherche médicale ainsi que l'essai de techniques thérapeutiques, la fusion, la recherche fondamentale et la formation, la gestion des déchets et notamment la possibilité de mettre au point des combustibles nucléaires destinés à l'élimination du plutonium de qualité militaire. Les contributions financières estimées nécessaires pour l'exécution du programme s'élèvent à 30,6 millions d'euros environ. Ces contributions proviendront des Pays-Bas et de la France et se répartissent comme suit: - Pays-Bas: 29,75 millions d'euros - France: 0,9 million d'euros - Total: 30,65 millions d'euros.